



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 novembre 2018  
Français  
Original : espagnol

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-septième session

11-21 février 2019

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale**

### **Déclaration présentée par l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco et VIDES (Volontariato Internazionale Donna Educazione Sviluppo), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et Social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### A. Introduction

1. La présente déclaration a été élaborée conjointement par l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco et VIDES (Volontariato Internazionale Donna Educazione Sviluppo), deux organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Notant que les États Membres ont fait des progrès notables dans l'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens, notamment en leur garantissant l'exercice de leurs droits, nous souhaitons mettre un coup de projecteur sur les problèmes rencontrés par les personnes âgées de 15 à 24 ans (ci-après « les jeunes »), qui empêchent ces dernières de participer pleinement, activement et de manière constructive à la vie de la société.

2. L'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice est une organisation engagée dans la prévention et le règlement, par l'éducation, des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes à risque ou en situation de vulnérabilité. Il est présent dans 95 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Océanie et des Amériques.

3. L'organisation Volontariato Internazionale Donna Educazione Sviluppo (VIDES) œuvre quant à elle pour la protection des femmes, des jeunes et des enfants. Fondée en 1987, elle est désormais présente dans 41 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, dans lesquels elle met en œuvre des projets de bénévolat éducatif locaux et internationaux.

4. Nos deux organisations publient cette déclaration conjointe pour marquer le fait que le Programme d'action mondial pour la jeunesse est l'un des programmes que la Commission du développement social a prévu de réviser à sa cinquante-septième session, l'objectif étant de poursuivre le renforcement des 15 domaines d'activités prioritaires aux niveaux international, national et local.

### B. Inclusion sociale des jeunes par les politiques budgétaires, salariales et de protection sociale : difficultés et inégalités

Il ressort de la révision de 2017 des perspectives de la population mondiale (World Population Prospects) établie par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU que sur les 513,8 millions de jeunes que compte la population active mondiale, seuls 449 millions ont un emploi. Autrement dit, il y a dans le monde 64,8 millions de jeunes qui peuvent travailler et cherchent un emploi, mais pour lesquels l'économie mondiale ne parvient pas à générer des emplois. À l'échelle mondiale, le taux de chômage des jeunes est de 12,6 %, soit 7,1 % de plus que le taux de chômage global, et nous sommes conscients que les enjeux sociaux et les défis à relever sur le marché du travail sont considérables.

Bien que les causes du chômage des jeunes soient nombreuses et variées, les thèmes suivants nous semblent particulièrement pertinents :

1. **Abandon précoce du système scolaire.** C'est principalement le cas des jeunes issus de familles à revenu faible, qui doivent très tôt, par nécessité, chercher un travail. Lorsque ces jeunes trouvent un emploi, celui-ci est bien souvent sous-rémunéré et n'offre aucun apprentissage réellement utile à d'éventuelles perspectives de carrière ;

2. **Rigidité des contrats.** Le recours abusif aux contrats temporaires est source d'incertitude et d'insécurité pour les jeunes, qui sont les premiers à pâtir de

ces pratiques injustes. Par ailleurs, on constate que la demande de jeunes hautement qualifiés a considérablement augmenté, essentiellement dans les pays riches ;

3. **Limites des économies locales.** Les économies locales sont souvent trop faibles pour stimuler le dynamisme et la croissance d'emplois de qualité ;

4. **Passage de l'école au marché du travail.** Certains États n'ont pas réussi à adapter leur système éducatif à l'évolution rapide du marché du travail.

La Banque mondiale estime que l'économie mondiale devra créer au moins 600 millions de nouveaux emplois au cours des 10 prochaines années ne serait-ce que pour conserver le taux d'emploi actuel. Dans ce contexte difficile, l'esprit d'entreprise propre à la jeunesse peut jouer un rôle de taille dans le développement économique et la création d'emplois. Si les jeunes optent souvent pour l'emploi indépendant par défaut, parce qu'ils n'en trouvent pas d'autre, ce type d'activité peut leur permettre d'acquérir des compétences précieuses comme l'esprit critique, l'aptitude à prendre des décisions, la capacité de diriger, l'esprit d'équipe ou encore l'esprit d'innovation, qui leur seront utiles le reste de leur vie.

Nous déplorons le fait que, d'après les chiffres mondiaux publiés par l'Organisation internationale du Travail pour 2017, environ 1,400 millions de travailleurs occupent un emploi précaire et soient donc privés de certains des avantages du travail décent, tels que des revenus équitables, une couverture sociale adéquate sur leur lieu de travail et pour leurs familles, la liberté d'expression et l'égalité des chances, pour n'en citer que quelques-uns.

Par ailleurs, les indicateurs du marché du travail font apparaître de grandes disparités entre les femmes et les hommes : le taux d'emploi des jeunes, par exemple, est de 44,8 % chez les jeunes hommes contre 30,2 % chez les jeunes femmes, soit un écart 14,6 points.

Les statistiques démographiques montrent clairement que la génération actuelle de jeunes est la plus importante que le monde ait jamais connue. Forts de leur nombre, les jeunes ont le potentiel de réaliser les objectifs de développement durable du Programme 2030. Toutefois, ce n'est qu'en adoptant des politiques propres à relever les défis mentionnés ci-dessus que chaque pays pourra influencer sur le bien-être et la subsistance des générations à venir.

À cet égard, nous voulons souligner la nécessité de promouvoir la participation et de l'autonomisation des jeunes : ces jeunes femmes et ces jeunes hommes ont une vision du monde et des compétences nouvelles sur lesquelles les gouvernements peuvent s'appuyer pour analyser les problèmes et trouver des solutions novatrices pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et relever les nouveaux défis.

Nous insistons également sur le fait que les pays doivent adopter une politique budgétaire bien administrée, qui puisse servir de base à un engagement mutuel entre les citoyens, et notamment les jeunes, et leur gouvernement.

Notre coalition recommande par conséquent aux États de prendre les mesures qui suivent :

Aide aux plus défavorisés :

a. Garantir l'accès aux formules élémentaires de protection sociale globale, en accordant une attention particulière aux populations rurales et autochtones ;

b. Mettre en place des régimes d'imposition plus justes et mieux adaptés aux particularités de l'économie locale, de manière à collecter

efficacement et durablement les ressources nécessaires à la fourniture de biens et de services élémentaires de qualité ;

Monde de l'entreprise :

a. Offrir aux chefs d'entreprises une plus grande souplesse administrative et proposer des allègements fiscaux aux entreprises qui emploient des jeunes, dans le respect des obligations légales ;

Renforcement de l'économie locale :

a. Décourager le paiement inconditionnel ou illimité d'allocations-chômage et faire davantage pour améliorer la qualité des emplois et garantir que les fruits de la croissance soient répartis de manière équitable au sein de la population active ;

b. Élaborer des politiques et des programmes qui permettent de tirer parti du potentiel entrepreneurial des jeunes, et en particulier des jeunes femmes ;

c. Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements et proposer, en complément, des services de formation professionnelle et de formation à la gestion d'entreprises, ainsi que des services financiers, pour aider les entrepreneurs à faire prospérer leurs affaires ;

Structures éducatives :

a. Encourager la collaboration entre les structures d'enseignement et le monde de l'entreprise de manière à favoriser l'insertion des élèves sur le marché du travail en alliant enseignements théoriques dans l'établissement de formation et apprentissage en entreprise ;

b. Mettre en place des dispositifs et des programmes de stages qui puissent faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ou leur recrutement par des entreprises et, plus généralement, les aider à entrer sur le marché de l'emploi indépendant ou salarié ;

c. Faire en sorte que les conventions de stage signées entre les entreprises et les structures éducatives soient proches des réalités du marché du travail ;

d. Élaborer des politiques d'éducation qui tiennent compte du développement rapide des emplois axés sur la technologie et préparent les jeunes en conséquence.

---